



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant de la Belgique au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 24 septembre 2019 indiquant que M. Bruno van der Pluijm, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, représentera son pays à la 8627^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 26 septembre 2019.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

